

Conditions d'admission « Swiss Sniff Dogs »

Afin d'être en mesure de participer aux entraînements et intégrer le groupe, il est demandé aux personnes intéressées d'avoir un chien avec un minimum d'éducation, notamment le rappel, le rapport d'objet, la socialisation avec les humains et les congénères et la familiarisation avec les bruits/objets du quotidien. En effet, pour débiter en quête sanitaire ces connaissances minimales sont nécessaires.

Nous demandons également que le maître soit capable de s'adapter à tous les temps (pluie, neige, fort ensoleillement, etc.) et tous les lieux (forêt, terrain peu stable, rivière, etc.). Les entraînements ont lieu les dimanches (au minimum 3h d'entraînement), hiver comme été et dans les cantons de Vaud, Fribourg, Valais, voire ailleurs. Un minimum de 3-4 personnes est indispensable pour un entraînement (certains participants devant prendre le rôle de pseudo-blessés), c'est pourquoi la régularité, le sérieux et l'entraide sont de rigueur.

Nous formons uniquement les chiens dans le domaine du « chien sanitaire ». Seront refusées toutes les demandes liées à de l'éducation de base ou toute autre discipline canine, ainsi que toute demande visant à régler des troubles comportementaux ou aider à socialiser le chien.

Sont également refusés :

- Les chiots de moins de 6 mois ;
- Les chiens avec des troubles comportementaux envers les humains et/ou leurs congénères ;
- Les chiens ayant fait des entraînements dits de "mordant" ou "de chasse" ;
- Les chiens non vaccinés ou sans carnet de santé ;
- Les chiennes en chaleur (acceptées en dehors de ces périodes) ;
- Les propriétaires indécis (la quête sanitaire demande de la constance, de la persévérance et la présence régulière de personnes en sus pour « jouer » les pseudo-blessés) ;
- Les personnes irrespectueuses ou les fauteurs de troubles ;
- Les comportements violents envers le chien et/ou les participants.

Sont admis:

- Les chiens de toutes races ainsi que les « bâtards, corniauds, etc. » avec une taille au garrot de min. 45 cm et max. 75cm ;
- Les personnes majeures, toutefois les enfants travaillant avec leur chien sont acceptés mais uniquement en présence d'un adulte. Ils doivent alors être âgés d'au moins 14 ans ;
- Les chiens/maîtres ayant déjà une formation dans une autre discipline (excepté « mordant » et « chasse » pour ce qui est du chien).

A noter que les chiens développant un trouble comportemental post-admission ne seront pas éjectés du groupe, dans la mesure où le maître fait tout son possible pour traiter/soigner ce trouble avec l'aide d'un spécialiste externe.

L'état de santé du chien est important surtout pour une activité sportive tel que la quête sanitaire. Il est du devoir du maître de vérifier et prendre soin du chien. Les blessures qui pourraient arriver durant le cours (du chien ou du maître) sont de la pleine responsabilité du participant.